

Nombre des conseillers élus : 19	République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau
Conseillers en fonction : 19	COMMUNE DE SESSENHEIM
Conseillers présents : 17	67770 SESSENHEIM Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MAI 2023**

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Dominique BEDELL, Vanessa MACK
MM Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ, Michèle KUHN, André
LARTIGUE, Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert MOSSER, Grégory OLIVAS,
Christian PARIS, Cécile SCHABER, Stéphane WOLFF, Christian ZACHER.

Absents excusés : Mme Valérie BECKER, donnant procuration à M. Raymond RIEDINGER
Mme Aurélia SUSS, donnant procuration à M. Grégory OLIVAS

23-05/023 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne M. Stéphane WOLFF, conseiller municipal, secrétaire de séance.

23-05/024 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du
14 mars 2023,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

23-05/025 – CEA – CONTRAT DE TERRITOIRE - APPROBATION :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité Européenne
d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période
2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité Européenne
d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition
d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et
de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité Européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

- Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :
 - La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).
 - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- autorise le Maire à signer le Contrat précité,
- charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

23-05/026 – ECOLE F. BRION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR ACTIVITES :

MM Cinthya Hirsch, Mme Cécile Schaber et Stéphane Wolff directement concernés ont quitté la séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de soutien financier par l'Ecole F. Brion pour les classes CE2/CM1 et les deux classes de CM1/CM2 pour deux journées découverte au CINE de Munchhausen – Coût : 1530 € pour deux journées pour 68 élèves.

Le Maire propose une participation de 12 € par élèves, soit une subvention de 816 €.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à formuler.

23-05/027 – COLLEGE DE DRUSENHEIM – CLASSE DE 3^{ème} – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER :

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de deux collégiennes qui sollicitent un soutien financier auprès des différentes communes de secteur pour l'organisation « d'un bal de fin d'année » pour les élèves de troisième.

Une demande de location de la salle communale a été formulée auprès de la Commune de Sessenheim pour le 1^{er} juillet 2023.

Des parents des élèves prennent la responsabilité de la location.

Le Maire propose de donner la gratuité de la salle de la Communale comme soutien à cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,

- accorde la gratuité de la salle communale.

23-05/028 – CLUB DE TIR – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR INVESTISSEMENT :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention exceptionnelle pour investissement du Club de Tir. Cette association présente des factures d'un montant de 2 625 € HT pour l'acquisition de carabines et trépieds.

A cet effet, le Maire propose de participer à hauteur de 20 % du prix HT soit 525,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde au Club de Tir une subvention exceptionnelle de 525,00 € au titre de l'aide à l'investissement,

- vote cette somme sur le budget principal de la commune de 2023 sur l'article 6574,

- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

23-05/029 – JURES D'ASSISES – DESIGNATION DES DELEGUES :

En vue de l'établissement pour 2024 de la liste préparatoire des jurés d'assises du département du Bas – Rhin, le Maire est amené à tirer publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triples à celui fixé par les tableaux annexés, à savoir 2 pour la Commune de Sessenheim.

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont désignées :

- WANDER Christian, né le 11/06/1974, domicilié 11 rue de la Gare
- BRANDNER René, né le 31/03/1953, domicilié 46 rue de la paix
- LANG Thomas, né le 23/10/1984, domicilié 1 Impasse Albert Einstein
- STEPHAN Caroline, née MALLO, née le 31/10/1986, domiciliée 17 rue Albert Fuchs
- ALBERT Martine, née le 02/08/1971, domiciliée 13 rue Pasteur
- WAGNER Christine, née HUTER, née le 02/03/1970, domiciliée 2 rue JF Oberlin

23-05/030 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – APPROBATIONS DES MARCHES

Considérant que la consultation pour les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, Les marchés suivants ont été passés :

- Lot 1 – Voirie – Sater – 389 000 € HT soit 466 800 € TTC,
- Lot 2 – Réseaux Secs – Fritz – 88 894,25 HT soit 106 673,10€ TTC.

Considérant que l'attribution de ce marché aura lieu au courant du mois de juillet 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer ce marché et tous les documents qui s'y rapportent, ainsi que ses éventuels avenants.

23-05/031 – ETANG DES CYGNES – CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux électriques de mise aux normes vont être réalisés à l'Etang de Pêche des Cygnes.

Ces travaux représentent la somme de 8 876,40 € HT soit 10 651,68 € TTC.

La Commune portera cette opération sur le budget primitif 2023.

La Commune participera financièrement à hauteur de 20 % du prix HT.

L'étang de Pêche des Cygnes remboursera à la Commune la somme restante, soit 7 100 € sur 5 ans, ce qui représente la somme de 1 420 € par an.

Une convention sera établie entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande qu'une convention de remboursement sur cinq ans soit établie pour les 7 100 € à Restants soit 1 420 € par an ; première échéance en 2023, après paiement de la facture,
- autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

23-05/032 – CHASSE – COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.
- désigne M. Raymond RIEDINGER, Maire, président de la 4C,
- désigne MM Dominique BEDELL et Christian ZACHER en qualité de représentant de la commune
- décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

23-05/033 – CHASSE – MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES :

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- charge le Maire de procéder à cette consultation.

23-05/034 – SITE INTERNET :

Mme Lucette Robert, Présidente de la Commission Communication, Informatique et Nouvelles Technologies informe le Conseil Municipal qu'ils ont reçu la société Krysalidesign Studio de Hoerdts pour évoquer la création du site internet de la Commune au regard de la légalité en cours.

Deux propositions commerciales ont été remises pour :

- création du site Web vitrine
 - démarche RGAA
- pour un montant de 7 180,00 € HT soit 8 616,00 € TTC ;
- maintenance annuelle technique et sécurité pour un montant de 520,00 € HT soit 624,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les deux propositions commerciales pour un montant total de 7 700,00 € HT soit 9 240,00 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

23-05/035 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Marche Gourmande : réunion de la Commission Culturelle pour organiser la soirée Tartes Flambées.
- Messti : le Sassemer Fecht se déroulera dans la salle communale.
- Cirque Bostok : du 17 au 24 mars 2024.
- Cérémonie du 8 mai : peu de conseillers présents et non excusés.
- Grange Goethe : réunion avec la paroisse ; en attente d'une proposition financière.
- Livret d'accueil : en cours de réalisation ; il sera finalisé pour le mois de septembre.
- Gaz : les factures réceptionnées sur le 1^{er} trimestre 2023 sont émises avec un tarif du Kwh dix fois plus cher ; une étude sur la géothermie sera faite.
- Schnàwel Tour : la Commune s'est retirée temporairement de l'organisation ; les subventions sont moindres et donc le coût pour les communes plus élevés.
- FRSS : Demande de pose d'un Algeco pour palier à l'insalubrité des vestiaires ; demande de mise en place des réseaux d'eaux ; un devis a été demandé au SDEA.
- Périscolaire : une tour en palette a été édiflée ; la sécurité est-elle respectée ?